



Avant-propos

Les élections européennes sont derrière nous, et les résultats largement commentés. Nous vous en proposons une synthèse (p. 7), tandis que le prochain numéro vous présentera les portraits des élus belges.

Dans ce numéro, deux thèmes centraux: le Livre blanc et le marché intérieur. La Commission européenne a chargé le commissaire Pdraig Flynn de promouvoir le Livre blanc auprès des gouvernements européens. Il a fait son tour des capitales et présenté un premier rapport à la Commission. Le 17 mai, à l'université flamande de Louvain, il a fait un long exposé sur le Livre blanc, suivi d'un débat avec les partenaires sociaux et le monde académique. Vous en trouvez les grandes lignes dans les pages suivantes (pp. 1-3).

Le marché intérieur, indique le Livre blanc, est un des éléments-clés pour améliorer la situation de l'emploi. Fin mai et début juin, un "numéro vert" a enregistré quelque 200 questions de citoyens et d'entreprises. Des auditions se sont tenues à Liège, Bruxelles et Anvers. En attendant de revenir bientôt sur les questions les plus marquantes, ce numéro vous propose un bilan du marché intérieur (pp. 4-5), et s'attarde sur la vie quotidienne des citoyens le long de la frontière franco-belge (p. 6). Notre rubrique "Eurodroit" traite en outre des travailleurs frontaliers, qui ont récemment fait entendre leurs revendications (p. 10).

De son côté, le Commissaire européen Schmidhuber attire l'attention sur la lutte contre la fraude à l'intérieur de l'Union. Les affaires révélées ces dernières semaines dans la presse indiquent que cette lutte est prise très au sérieux (p. 10).

Quand arrivent des conflits armés ou des catastrophes naturelles, l'Union européenne achemine des secours aux peuples dans la détresse. L'étroite collaboration entre la Commission et les organisations non gouvernementales (ONG) permet d'organiser de manière efficace la distribution de l'aide (pp. 8-9).



J.F. van den Broeck
Directeur du Bureau en Belgique
de la Commission européenne

© Robert Masson - Fotoklub S.A.B.



L'économie de l'Union européenne s'améliore plus que l'on ne le prévoyait. Mais cela ne suffit pas à faire baisser le chômage, qui, au contraire, augmentera plus que prévu. Parcours de la situation avec Pdraig Flynn, commissaire européen aux affaires sociales.

Emploi: *changer de perspective*

Dix neuf millions de chômeurs, 50 millions de pauvres: l'emploi reste le problème N°1 de l'Union européenne. Seulement, aucun pays ne peut s'en sortir seul et l'Union devra démontrer qu'elle peut servir de catalyseur aux indispensables changements structurels pour entrer en confiance dans le XXIème siècle. Aboutissement d'un long travail de réflexion de la Commission européenne, le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, adopté en décembre 1993 par les Douze au Conseil européen de Bruxelles, vise à coordonner les politiques d'emploi des Etats membres. Il ne contient pas de recettes-miracles, mais un éventail de solutions puisées dans des différents pays de l'Union (voir notre supplément au N°184 d'avril 1994).

Comment les Etats membres appliquent-ils les recommandations du Livre blanc? La Commission européenne a chargé Pdraig Flynn, commissaire chargé des affaires sociales, de préparer un rapport à ce sujet. Dans un long discours prononcé à l'université flamande de Louvain le 17 mai dernier, en présence des autorités académiques et d'éminents représentants du monde social et économique, le Commissaire a tracé un premier bilan de la situation. Son constat est amer: "Aujourd'hui, lorsqu'il y a croissance, seul un tiers des nouveaux emplois créés sont occupés par les sans-emploi, le reste étant pris par les nouveaux venus sur le marché du travail". Précisément, le Livre blanc invite à changer la relation entre la croissance et la création d'emplois. "Nous devons redéfinir les règles



ACCIDENTS DOMESTIQUES: POURSUITE DU PROGRAMME EHLASS

Les Douze ont décidé de poursuivre de 1994 à 1994 le programme EHLASS qui a instauré un système d'information et de surveillance des accidents domestiques et de loisirs dans la communauté. Grâce aux informations ainsi recueillies, on peut identifier les causes de certains accidents et les Etats membres ainsi que la Commission peuvent prendre des mesures pour y remédier - campagnes d'information et nouvelles normes de sécurité, notamment.

Les mesures prises grâce aux premiers résultats d'EHLASS ont déjà permis d'enregistrer une diminution des accidents domestiques dans plusieurs Etats membres et les ministres ont estimé que cela justifiait pleinement la poursuite du programme.

VENTE À DISTANCE: EVITER LES PIÈGES

Depuis 1987, arrivée en Europe de la vente sur petit écran, ou "télé-achat", plusieurs pays de l'Union européenne ont adopté des législa-



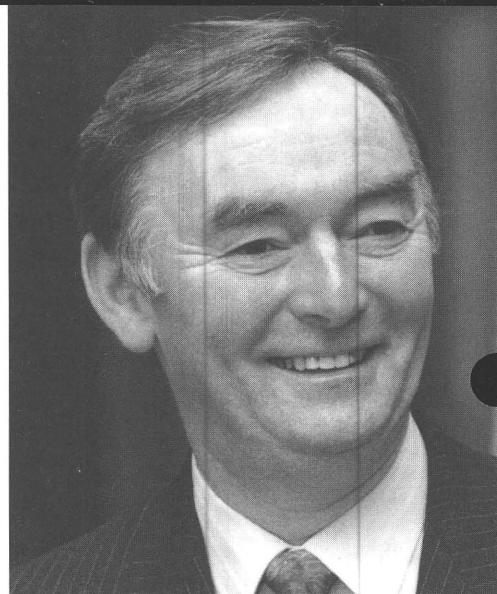
du marché du travail, explique M. Flynn, mais nous devons également préserver l'objectif essentiel de la législation sociale, à savoir la sécurité du travailleur, sa dignité, son droit à un salaire convenable, tout en lui assurant que ses aspirations, personnelles, familiales et professionnelles, et sa capacité à se perfectionner, sont de l'ordre du possible."

Une flexibilité bien comprise

Le haut niveau de protection sociale est-il compatible avec la nécessaire compétitivité? Pour le commissaire européen, le "détricotage" des droits sociaux conduit tout droit à la démotivation des travailleurs et les rend craintifs face aux changements. Or, cette démotivation et cette peur sont les vrais ennemis de la compétitivité et de l'économie. Il convient plutôt, estime M. Flynn, d'encourager les travailleurs à accepter les changements dictés par la compétitivité, tout en leur montrant que la flexibilité n'implique pas forcément la réduction des droits. "Nos problèmes ne sont pas cycliques, mais structurels, et le défi majeur pour l'Europe est non pas de gérer le chômage, mais de créer plus d'emplois", souligne M. Flynn. D'après la Commission, l'Europe devrait créer 15 millions d'emplois nouveaux d'ici l'an 2000 si elle veut réduire de moitié l'actuel taux de chômage. C'est dire si la tâche est immense.

L'atout de la diversité européenne

Pour les actions futures, la coopération entre secteurs public et privé sera indispensable. Les entreprises, en particulier les PME, sont les principaux investisseurs et créateurs d'em-



Padraig Flynn

© CCE

ploi. Elles sont aujourd'hui beaucoup plus ancrées dans leur tissu régional et local, et l'initiative économique est plus éparpillée que par le passé. "A cet égard, analyse Padraig Flynn, la diversité des traditions historiques et des cultures économiques en Europe est une force, car il n'existe pas de modèle à suivre, qu'il soit américain ou japonais".

Réduire le coût du travail

Les élections dans les divers Etats membres étant souvent l'horizon des politiques nationales, le seul moyen d'aller vraiment de l'avant est de fixer de commun accord des objectifs et des actions à l'échelle européenne. Il s'agira par exemple de réduire les coûts indirects du travail, lesquels pèsent relativement plus lourd sur les bas salaires. Ce sont là des freins à l'embauche, mais aussi une source d'économie parallèle et de délocalisations. "Là, nous avons une marge de manoeuvre, indique M. Flynn. Les impôts et les charges de sécurité sociale dans l'Union représentent plus de 40% du coût total du travail, contre 20% au

Maison de l'Information RBC © Marcel Van Hulst



Japon et 30% aux Etats-Unis". La Commission suggère en outre de développer les nouvelles technologies de l'information, les biotechnologies et les écotechnologies, qui ouvriront de nouvelles perspectives d'emplois, notamment dans les secteurs des divertissements, de l'environnement et de la qualité de la vie.

Nouveaux rythmes

Pour M. Flynn, nous devons également rechercher des formules socialement et économiquement acceptables de réorganisation du travail. Non pas en réduisant la semaine de travail, mais en développant de nouveaux rythmes de travail, qui concilient à la fois les besoins de l'entreprise et ceux des travailleurs et de leurs familles. Des politiques d'emploi plus actives, plus préventives, et un filet de protection sociale qui agit comme un "trampoline", sont, selon le commissaire, les piliers de la réforme.

Un accès permanent à la formation

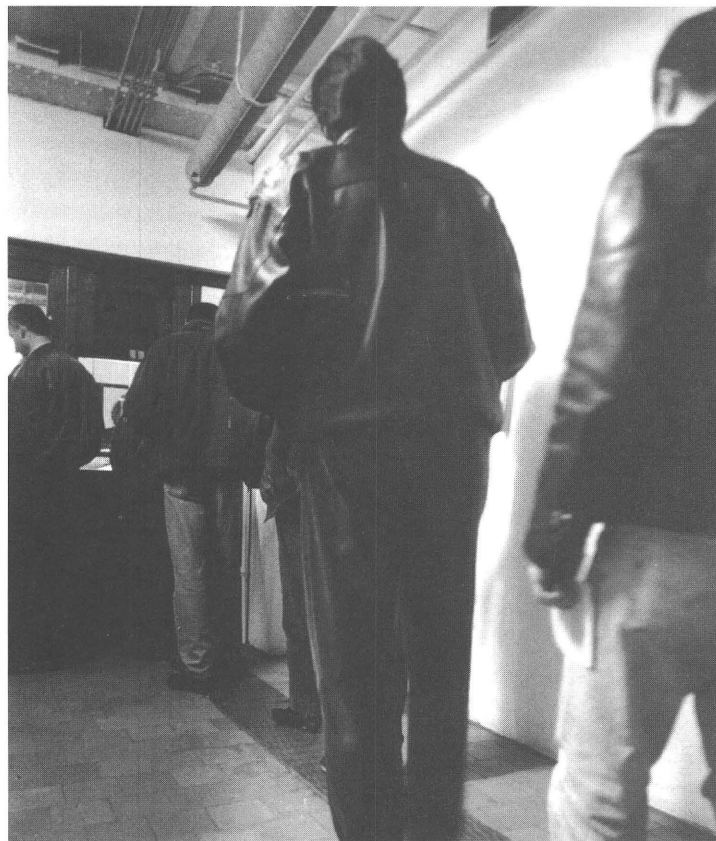
La concurrence des pays à bas salaires, en Europe de l'Est, en Asie ou en Amérique latine, a frappé d'obsolescence beaucoup de nos industries. La réponse à ce défi? La formation d'un capital humain hautement qualifié, flexible et créatif. D'où la nécessité de l'éducation et de la formation permanentes.

Pourquoi ne pas encourager, via la fiscalité, la formation et la réorientation des travailleurs? suggère M. Flynn, pour qui les jeunes doivent recevoir à l'école les bases adéquates pour leurs compétences et motivations futures, et, plus tard, les possibilités de pouvoir réinvestir leur capital humain.

Les 3 défis

Selon Padraig Flynn, certaines mesures prises par la Belgique pour lutter contre le chômage devraient servir d'exemple pour les autres Etats membres. Il cite, entre autres, les mesures concernant la préretraite, le travail à temps partiel, la pause-carrière, ainsi que le plan emploi pour les jeunes.

Ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles seront prises à l'échelle européenne, dit-il. "Seuls, les pays ne pourront faire face aux trois grands défis de notre temps: maintenir la prospérité et la qualité de la vie, prévenir le retour du totalitarisme, et préserver une paix fragile dans le monde. Ces trois défis sont liés. Si nous ne parvenons pas à relever le premier, nous pourrions, comme dans le passé, échouer sur les deux autres". □



Étienne Scholasse © Isopress Sénépart

Temps maussade sur l'emploi

La Commission européenne a révisé à la hausse ses prévisions de l'automne dernier en ce qui concerne la croissance économique.

Celle-ci sera plus forte que prévu en 1994 et 1995 grâce à l'accord mondial sur le commerce - l'"Uruguay Round" -, à la reprise aux Etats-Unis et à un certain retour de la confiance de la part des entreprises et des consommateurs européens. Le produit intérieur brut (PIB), qui mesure la production totale de richesse, devrait s'accroître de 1,6% cette année et de 2,5% l'an prochain.

Malheureusement, le chômage augmentera, lui aussi: il devrait passer de 10,9% en moyenne en 1993 à 11,7% en 1994; il resterait pratiquement au même niveau en 1995, à 11,6% en moyenne.

L'an dernier, la Commission prévoyait seulement 11,5% de chômeurs pour 1994 et une baisse du chômage pour 1995.

Dans un premier temps, selon la Commission, la reprise économique fera augmenter la productivité du travail et provoquera donc une baisse de l'emploi.

Le chômage augmentera jusqu'au premier semestre de 1995; on comptera alors quelque 18 millions de sans emploi dans l'Union européenne - contre 17,6 millions en février 1994 - soit entre 11,7% et 11,8% des Européens en âge de travailler.

Seuls trois pays de l'Union échapperont cette année à la poussée du chômage: le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni; l'an prochain, le chômage diminuerait également en France et en Italie. □



Marché intérieur: une oeuvre de longue haleine

Le Marché intérieur a un an. Si un certain chemin reste à parcourir avant son achèvement, la route empruntée est déjà praticable.

○ ○ ○ tions pour protéger les consommateurs dans les contrats négociés à distance. Le problème avec ces nouvelles technologies de vente à distance, c'est que la transaction se fait très rapidement et que le consommateur n'a, en général, ni l'occasion de discuter avec le vendeur, ni celle d'examiner de près le produit. Pour éviter au consommateur de tomber dans les pièges de la vente à distance, la Commission a proposé de fixer des règles communes de protection via une directive européenne. Cette proposition prévoit notamment que le consommateur doit bénéficier d'un délai de réflexion de 7 jours lui permettant d'annuler un contrat à distance sans avoir à donner de justification. Le consommateur devra également recevoir une série d'informations essentielles (prix, frais de livraison, modalités de paiement, par exemple) avant la conclusion du contrat et ces informa-

○ ○ ○

Construire l'Europe est un chemin long, très long. Penser le contraire relève de l'utopie. Mais tout comme une maison est habitable avant la dernière touche de peinture, le marché intérieur est déjà fonctionnel et ce, même si des aménagements doivent encore être opérés.

Le premier rapport annuel de la Commission sur le fonctionnement du grand marché n'affirme rien d'autre: "*Le marché intérieur fonctionne mais, pour être en mesure de tenir ses promesses, il peut et doit être amélioré.*" Bref, après un an d'âge – le grand marché a vu le jour le 1er janvier 1993 – le bilan est: bon mais peut faire mieux. Il suffit de remonter aux prémices de l'idée européenne – en 1923, le comte Coudenhove Kalergi demande la création des "Etats-Unis d'Europe"; en 1929, Aristide Briand propose la création d'une union européenne – ou même à la Seconde Guerre mondiale, pour se rendre compte que l'Europe a considérablement évolué. C'est le traité de Rome insti-

tuant la Communauté européenne qui prévoit en 1958 la création d'un marché intérieur européen. Cité à l'article 2, il sert à assurer "*un développement harmonieux de l'activité économique au sein de la communauté tout entière, une expansion constante et équilibrée et une meilleure stabilité.*"

Les 4 libertés

Dans son Livre blanc de 1985, la Commission a cherché à donner une nouvelle impulsion au processus. Son objectif était de fondre, pour la fin de 1992, les douze marchés nationaux des Etats membres en un marché unique. Des bases constitutionnelles lui sont données en 1986 par l'Acte unique qui définit le marché intérieur comme un "*espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux assurée.*" Telles sont les "4 libertés", comme on les désigne, du marché intérieur. Grâce à la libre circulation des marchandises, par exemple, les sociétés peuvent acheter, vendre

et investir dans tous les Etats membres sans plus avoir à subir de contrôles frontaliers. En réalité, ces quatre piliers n'ont pas tous un état de construction identique. Cela ressort des conclusions du rapport de la Commission sur le fonctionnement du marché: "Alors que la mise en oeuvre du cadre juridique de base destiné à assurer la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, est bien avancée, des décisions politiques importantes sont encore nécessaires pour garantir la libre circulation des personnes".

En effet, le passage des frontières se fait désormais sans contrôles douaniers mais pas encore sans contrôle d'identité (surtout dans les ports et les aéroports). Pour ceux qui veulent s'installer dans un autre pays membre, il reste des problèmes, tant pour le droit de séjour que pour la reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles.

Par contre, la suppression des contrôles aux frontières sur les marchandises semble à peu près acquise, les armes et les drogues causant encore quelques difficultés. Du côté des services aussi, le bilan apparaît positif, même si dans les assurances et les services d'investissements, des "lois européennes" ne sont pas encore entrées en vigueur. Quant aux capitaux, ils circulent librement. Seule la façon de gérer les placements pose encore problème.

Le début d'un processus

En fait, le marché intérieur n'a pas été un "big bang" pour l'économie européenne. Les mesures adoptées ne sont pas entrées en vigueur toutes ensemble, si bien que dans certains secteurs (denrées alimentaires, jouets, machines), la libéralisation est relativement plus avancée que dans d'autres (assurance, marchés publics). Pour de nombreux secteurs, il est donc encore trop tôt pour se rendre compte de l'impact du marché intérieur.

Mais quoi de plus normal? En présentant son rapport, la Commission souligne d'ailleurs que

Le coût de la non-Europe

Les détracteurs invétérés de l'unification européenne aiment parler du "coût des institutions européennes". Pourtant, c'est la non-Europe qui a un coût. En effet, bien qu'il soit très difficile de chiffrer avec précision la charge financière des barrières douanières, il ressort que l'absence d'un marché unifié en Europe coûtait des milliards aux entreprises. En d'autres termes, le marché intérieur a ouvert, malgré la crise et la récession, d'importantes perspectives de croissance et d'économie d'échelle.

Selon diverses estimations, les économies résultant de la suppression des formalités administratives aux frontières se chiffrent ainsi entre 13 et 25 milliards d'ECU.

Les économies potentielles résultant de l'ouverture des marchés publics ont, elles, été évaluées à 17,5 milliards d'ECU. Et si l'on ajoute les avantages résultant pour les entreprises d'élimination des obstacles qui empêchaient l'accès au divers marchés nationaux, les chiffres grimpent à 200 milliards d'ECU.

A vrai dire, ces données sont difficilement vérifiables. Cependant, une chose demeure certaine: des calculs économétriques montrent qu'en moyenne, le marché intérieur a contribué à la croissance économique à hauteur de 0,4% par an entre 1986 et 1992. Les données pour les années suivantes ne sont pas encore connues mais, libre circulation, étant, elles devraient logiquement être supérieures et même grandir progressivement.

"la mise en place d'un marché unique ne se résume pas simplement à l'adoption d'une législation au niveau communautaire: il s'agit d'un processus à long terme plus complexe, visant à modifier progressivement les structures juridiques et les pratiques administratives au niveau national et à encourager de nouveaux comportements de la part des agents économiques. La date du 1er janvier marque le commencement, plutôt que la fin de ce processus". Bref, l'oeuvre est de longue haleine. □

○ ○ tions devront être confirmées par écrit. La directive couvrira à la fois les produits et les services, sauf les services financiers qui feront l'objet d'un traitement spécifique.

CONSOMMATEURS: UN RÉSEAU D'INFORMATION INFORMATISÉ

"Les entreprises profitent beaucoup plus du grand marché européen que les consommateurs", entend-on souvent dire. Est-ce une fatalité? Depuis le 1er janvier 1993, les simples citoyens sont libres d'acheter ce que bon leur semble dans toute l'Europe des Douze, mais ils n'exploitent pas assez cette possibilité, car, entre autres raisons, ils manquent d'informations précises et facilement accessibles.

Pour combler cette lacune, la Commission européenne a contribué à la création d'un réseau informatisé entre cinq centres d'information pour consommateurs situés dans cinq pays différents de l'Union: Barcelone (E), Dusseldorf (D), Lille (F), Lisbonne (P) et Luxembourg (L). Ce réseau, appelé COLINE (avec un seul L), a été inauguré le 19 mai par Christiane Scrivener, commissaire européen chargée de la protection des consommateurs. Il sera bientôt étendu pour pouvoir desservir les douze pays de l'Union européenne. Les cinq centres du réseau sont animés et gérés par des associations régionales ou nationales de consommateurs. Chacun d'entre eux dispose d'une base de données, constamment mise à jour, contenant tous les renseignements utiles sur les droits des consommateurs sur le plan européen et au niveau national. Le fait qu'ils soient reliés entre eux par l'informatique leur permet de répondre non seule-

A l'écoute des citoyens et des entreprises

L'initiative de la Commission européenne, citoyens et entreprises de Belgique ont pu rencontrer à Anvers, Bruxelles et Liège, des experts de la Commission et leur poser toutes les questions relatives au Marché intérieur. Pour les citoyens, les questions les plus fréquentes ont porté sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et sur le statut social et fiscal des travailleurs transfrontaliers. La TVA, la politique des transports, et la libre circulation des mar-

chandises furent les thèmes les plus discutés par les entreprises. L'expérience menée fin mai et début juin en Belgique le sera également dans les 11 autres Etats membres. Elle permettra à la Commission européenne d'être à l'écoute des problèmes rencontrés par les citoyens et les entreprises face au Marché intérieur. Afin de les résoudre, la Commission européenne devrait ensuite proposer au Conseil de l'Union européenne l'adoption de mesures correctives. □

Belgique/Nord-Pas-de-Calais

La frontière au quotidien

Depuis janvier 1993, les frontières européennes sont officiellement ouvertes. Est-ce à dire que "l'effet frontière" a complètement disparu? La réponse est à nuancer... Les Français du Nord-Pas-de-Calais et les Belges de la Flandre et du Hainaut ont, eux, franchi le pas depuis longtemps.

Mouscron

Jean Hanssens © Isopress



ment aux questions intéressantes les "lois européennes", mais aussi aux demandes qui exigent une parfaite connaissance des lois et réglementations dans un ou plusieurs des cinq pays en cause. □

L'ESSENCE "ÉCOLOGIQUE" EN TÊTE

Pour la première fois dans l'Union européenne, les livraisons d'essence sans plomb dépassent celles d'essence plombée. En 1986, les livraisons d'essence sans plomb représentaient moins de 1% du total dans l'ensemble de l'Union européenne; en 1991, elles étaient déjà montées à 40,7% du total et à 47,1% en 1992. En 1993, pour la première fois, elles ont été supé-

Il n'a pas fallu attendre 1993 pour que, chaque week-end, le chassé-croisé sur les routes franco-belges ne fasse se rencontrer qui désire acheter du chocolat "à meilleur goût", remeubler son appartement "à meilleur marché" ou qui, pour les Belges, désire remplir son caddie au moindre coût dans les supermarchés géants voisins. La chose est vraie également pour l'enseignement. A Mouscron, près de 20% de l'effectif des crèches et écoles est français. Même la télévision s'est mise à l'heure du transfrontalier: des émissions sont coproduites par les chaînes locales françaises et belges. Est-ce à dire, que les Belges mouscronnais, courtraisiens ou cominois ne ressentent plus l'effet des frontières?

Rien n'est moins sûr en réalité. Des difficultés quotidiennes imprègnent encore, aujourd'hui, la vie des frontaliers... Ainsi Robert, un des 7.000 Belges qui traversent chaque jour la frontière pour travailler, paie ses impôts en Belgique, qui sont plus élevés qu'en France. Mais, il paie des cotisations sociales en

France, lesquelles sont plus élevées qu'en Belgique. Et les différents avantages dont il bénéficiait en raison de son statut de travailleur frontalier se sont progressivement envolés. L'indemnisation compensatoire du taux de change, qui permettait de pallier les variations monétaires ainsi que l'abattement forfaitaire de 5% d'impôt ne sont plus que des souvenirs...

Difficile, dans ces conditions, de réellement s'y retrouver. D'autant plus que les frais réels de déplacement ne sont plus pris en compte. Or le trajet international Mouscron-Lille coûte plus du double d'un trajet national de même durée.

Dans le domaine des communications transfrontalières, un grand effort a pourtant été réalisé. La SNCB et la SNCF ont réussi à s'entendre pour coordonner les horaires, et les correspondances sont maintenant bien assurées. Les transports par bus permettent de joindre les villes belges et françaises voisines, alors qu'il y a peu, les passagers devaient couvrir à pied les quelque centaines de mètres de chaque côté de la frontière.

De nombreuses initiatives locales de coopération transfrontalière, tel "Euro 6" (qui regroupe les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Armentières-Hazebrouk, Ypres, Courtrai, Mouscron-Comines, Tournai et Lille-Roubaix-Tourcoing) s'attachent aujourd'hui à remédier à ce type de difficultés quotidiennes. Mais certains obstacles ont de quoi décourager. Ainsi la commune française de Comines, qui dispose d'une toute nouvelle cuisine de restauration collective, souhaitait vendre à sa cousine belge des repas pour les maisons de retraite. Le projet a capoté, pour une bête histoire de taux de TVA différents entre les pays.

D'autres efforts restent à accomplir. Une communication téléphonique entre la ville de Mouscron et celle, pourtant voisine, de Tourcoing en France, coûte aussi cher qu'une communication entre Tourcoing et Marseille. Pour le courrier également, il faut encore penser "international". Une lettre envoyée de Herseaux (Belgique) à Wattrelos (France), communes adossées l'une à l'autre, passera par Paris...

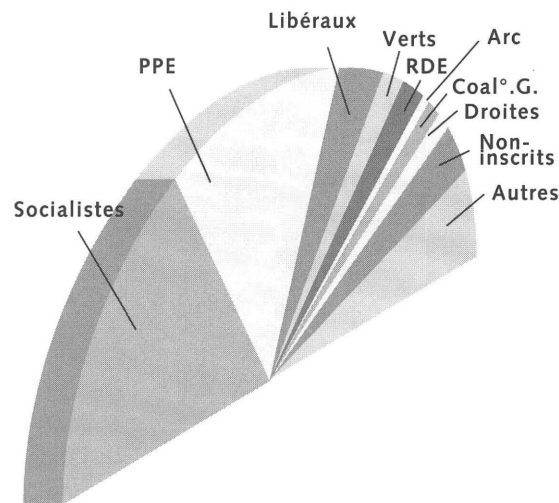
Quant au coût des services financiers entre les deux pays, ils sont souvent prohibitifs lorsqu'il s'agit de petites sommes. Le tout n'est certes pas de nature à rendre le quotidien invivable dans les villes-frontières, mais il s'impose tous les jours pour rappeler que des barrières existent encore (voir également notre rubrique "Eurodroit", p. 14). □

Le nouveau Parlement européen en un coup d'oeil



LE PARLEMENT EUROPEEN APRES LES ELECTIONS DU 12 JUIN 1994

	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK	Total
Socialistes	6	3	40	10	22	16	--	19	2	8	10	63	199
PPE	7	3	47	9	30	7	4	9	2	10	1	19	148
Libéraux	6	5	--	--	2	7	1	1	1	10	8	2	43
Verts	2	1	12	--	--	--	2	3	1	1	--	--	22
RDE	--	--	--	--	--	14	7	--	--	--	3	--	24
Arc-en-ciel	1	4	--	--	1	--	--	--	--	--	--	2	8
Coal. Gauches	--	--	--	3	--	7	--	--	--	--	3	--	13
Droites	3	--	--	--	--	11	--	--	--	--	--	--	14
Non inscrits	--	--	--	1	9	--	--	24	--	2	--	1	37
Autres	--	--	--	2	--	26	--	31	--	--	--	--	59
TOTAL	25	16	99	15	64	87	14	87	6	31	15	87	567



LÉGENDES: Socialistes = Groupe des socialistes européens • PPE = Groupe du parti populaire européen • Libéraux = Groupe libéral, démocratique et réformateur • Verts = Groupe des Verts • RDE = Groupe du Rassemblement des démocrates européens • Arc-en-ciel = Groupe Arc-en-ciel • Coal. gauches = Coalition des gauches • Droites = Groupe technique des droites européennes.

LES 25 PARLEMENTAIRES BELGES

Groupe du parti populaire européen (Groupe démocrate-chrétien):

Leo Tindemans (CVP)
Wilfried Martens (CVP)
Marianne Thyssen (CVP)
Raf Chanterie (CVP)
Gérard Deprez (PSC)
Fernand Herman (PSC)
Mathieu Grosch (CSP-EVP)

Groupe socialiste:

Freddy Willockx (SP)
Anne van Lancker (SP)
Philippe De Coene (SP)
José Happart (PS)
Raymonde Dury (PS)
Claude Desama (PS)

Groupe libéral, démocratique et réformateur:

Annemie Neyts (VLD)
Willy De Clercq (VLD)
Mimi Kestelijn (VLD)
Jean Gol (PRL-FDF)
Antoinette Spaak (PRL-FDF)
Anne André (PRL-FDF)

Groupe technique des droites européennes:

Karel Dillen (Vlaams Blok)
Frank Vanhecke (Vlaams Blok)
Daniel Féret (Front national)

Groupe des Verts:

Magda Aelvoet (Agalev)
Paul Lannoye (Ecolo)

Groupe Arc-en-ciel:

Jaak Vandemeulebroucke (Volksunie)

Listes	Nb sièges	En 1989
CVP	4	-1
PSC	2	=
SP	3	=
PS	3	-2
VLD	3	+1
PRL-FDF	3	+1
VU	1	=
AGALEV	1	=
ECOLO	1	-1
Vlaams Blok	2	+1
Front National	1	+1
CSP-EVP	1	+1

25 sièges, soit 14 Flamands, 10 francophones et 1 germanophone

► Ces tableaux sont donnés sous réserve de modification dans la composition des groupes.

o o o rieures à celles de l'essence plombée, avec 53,3% du total et la tendance apparaît irrésistible à tel point qu'on peut envisager à court terme la quasi-disparition de l'essence traditionnelle au profit de l'essence "écologique". En Allemagne, par exemple, la consommation d'essence sans plomb frôle déjà les 90%, et le Danemark (75,6%) ainsi que les Pays-Bas (75,1%) ne sont pas loin. Il est vrai qu'au Portugal (20,9%), en Grèce (23%) et en Italie (23,7%), la consommation "verte" est encore faible (les données pour l'Espagne ne sont pas disponibles); mais l'augmentation par rapport à 1992 y est également importante et même supérieure à celle des autres pays.

TABAC: LES DOUZE TOUJOURS PAS D'ACCORD

L'interdiction de la publicité sur le tabac reste bloquée à cause de la position du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas o o o

Développement, aide d'urgence:

Le bras non gouvernemental de la solidarité

En 19 ans, la collaboration entre la Commission européenne et les organisations non gouvernementales s'est considérablement accrue. La multiplicité des situations de conflits nés dans l'après-guerre froide, avec la nécessité de réponses rapides et souples des donateurs, a largement contribué à cette évolution.

Plusieurs facteurs ont imposé le choix des organisations non gouvernementales, dont la compétence et le dévouement sont aujourd'hui reconnus: "Notre confiance dans les ONG n'a cessé de se renforcer", déclarait le 7 avril dernier le vice-président de la Commission, Manuel Marin, chargé du Développement, lors de l'assemblée générale des ONG de développement. Selon lui, le temps a démontré que les ONG possèdent une expérience et une connaissance "incomparables" des réalités des pays du

Sud et à quel point ces organisations sont "habiles à établir des contacts étroits avec les populations les plus défavorisées". Le commissaire Marin a également rendu hommage à l'efficacité des ONG dans les situations d'urgence ou de reconstruction afin de favoriser la restauration de conditions qui ultérieurement contribuent au développement de ces populations et de ces pays.

En outre, les ONG disposent d'atouts spécifiques reconnus par l'ensemble des bailleurs de fonds, à savoir leur efficacité, leur rapidité d'intervention et leur flexibilité de fonctionnement. Elles sont en outre l'outil le mieux adapté pour des actions communautaires dans les domaines où la coopération officielle n'a pas la possibilité d'intervenir.

Pour prendre un exemple: jusqu'aux premières élections libres du 26 avril en Afrique du Sud, il n'existait pas de coopération formelle entre cet Etat et l'Union européenne. Cela n'a pas empêché l'Union, à une époque où les Douze imposaient des sanctions au régime sud-africain, d'intervenir au secours des victimes de l'apartheid par le biais d'organisations non gouvernementales européennes et de renforcer les structures (églises, syndicats, communautés) actives dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la formation auprès de la majorité noire.

De même, en Somalie, l'insécurité et l'indispensable art de la "débrouille" si caractéristique des ONG ont tout naturellement entraîné que l'intervention communautaire dans la région Kismayo a été traduite en action par des organisations telles MSF dans le domaine de la santé ou Oxfam dans celui du développement rural et de l'agriculture, pour citer des exemples belges.

La contribution communautaire aux actions des organisations non gouvernementales en 1993 (en MECU)

Au cours de ces trois dernières années, la contribution communautaire aux actions des ONG s'est accrue de 46%, passant de 480 à 702 millions d'ECU qui se répartissent comme suit:

Aide d'urgence.....	200
Aide alimentaire.....	169
Co-financement de petites actions de développement dans les PVD.....	120,8
Aide aux victimes de l'apartheid.....	90
Aide aux réfugiés et aux déplacés.....	39,5
Aide aux ONG de Cisjordanie et Gaza.....	35
Aide aux populations des pays de la ligne de front.....	16
Co-financement d'actions de sensibilisation de l'opinion européenne aux questions de développement.....	13,5
Achats de produits alimentaires par les ONG.....	5,0
Lutte contre la drogue.....	5,0
ONG intervenant au Chili en appui au processus démocratique.....	4,5
ONG intervenant au Vietnam.....	2,0
ONG intervenant au Cambodge.....	1,0

européenne

ECHO, pour une aide mieux coordonnée

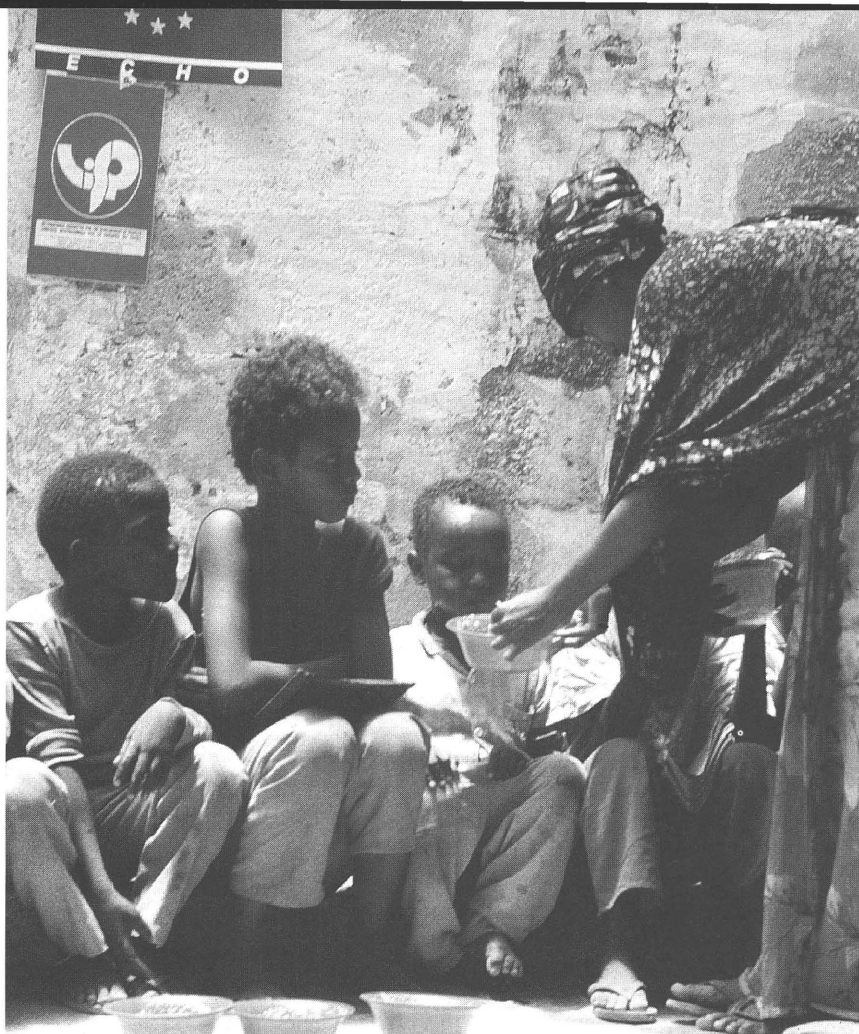
Toutefois, quelles que soient la qualité et la variété des interventions des ONG, deux caractéristiques ont imposé une plus grande coordination de leur action: la dimension des projets, nombreux mais modestes, et la multiplicité des acteurs sur le terrain. Leurs missions faisaient parfois double emploi, tandis que des zones géographiques ou des secteurs d'intervention restaient délaissés.

C'est la prise de conscience de ce phénomène qui a incité le Commissaire Marin à créer en 1992, l'Office Humanitaire de la Communauté Européenne, en abrégé ECHO. Son intérêt premier, comme l'explique son directeur Santiago Gomez Reino, est d'offrir un seul point de chute à la fois aux ONG et aux demandeurs d'aide humanitaire.

ECHO centralise les actions de l'Union en coordination avec les Etats membres, ce qui évite les doubles emplois, et dans les cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, inondations au Bangladesh, tragédie du Rwanda ou d'ex-Yougoslavie, l'Office réagit dans les heures qui suivent.

Mais qui dit coordination de ces interventions, qui sont effectuées dans la plupart des cas par les ONG ou par les agences internationales, dit aussi échange et participation d'ECHO à la conception des projets. Pas uniquement sur une base ponctuelle au gré des drames, mais aussi par le truchement d'"accords cadres" de partenariat entre l'Office Humanitaire et les ONG.

Compte tenu de cette collaboration de plus en plus étroite, la Commission ne pouvait être indifférente aux débats suscités au sein des ONG qui exécutent une bonne partie de l'action communautaire dans les situations de conflit: l'accès aux victimes, le "droit d'ingérence", le rôle respectif des travailleurs humanitaires et des militaires mandatés par la communauté internationale, la nécessité même dans les conditions de précarité de mener aussi une action de développement en tant que telle, sont autant de thèmes qui ont conduit la Commission à accueillir dans ses bâtiments du 7 au 9



© CISP

avril dernier une conférence européenne des ONG sur le sujet. Intitulée précisément "conflits, développement et interventions militaires: rôle, position et expériences des ONG", cette conférence a permis à tous les participants d'exprimer parfois crûment leurs diagnostics et leurs propositions face aux défis du moment. Ainsi, Manuel Marin a mis l'accent sur le fait que certaines zones de la planète sont aujourd'hui fermées à l'assistance internationale, comme en Algérie où les membres des ONG européennes sont la cible des fondamentalistes musulmans.

A l'issue de ces travaux, les ONG de l'Union ont lancé un appel pour l'interdiction de l'utilisation et de la production des mines antipersonnel, ont réaffirmé le principe de leur impartialité dans l'action humanitaire, et ont souhaité que les Etats s'investissent davantage dans la prévention des conflits, avant qu'ils ne dégénèrent. Dans cette même optique préventive, les ONG ont insisté sur la nécessité non seulement humanitaire de l'aide au développement mais aussi sur les effets bénéfiques de cette aide sur la pauvreté, les inégalités socio-économiques et le chômage, qui sont autant de sources d'affrontements.

En une période où les tentations faciles mais vaines du repli sur soi foisonnent, le besoin d'une réflexion sur l'action et ses modalités ainsi que la sensibilisation du public européen à ces défis, est aussi ressenti au niveau de la Commission. □

○ ○ ○ et du Danemark, toujours hostiles au projet de directive qui prévoit cette mesure dans le cadre de la lutte contre le tabagisme. Aucun progrès n'a donc pu être réalisé dans ce domaine à l'occasion du dernier conseil des ministres de la Santé de l'Union européenne. Ceux-ci ont pourtant adopté toute une série de résolutions et défini comme prioritaires les actions communautaires destinées à la prévention des maladies cardiovasculaires, du cancer et du SIDA. A ce propos, les Douze ont également arrêté à l'unanimité leur position commune concernant la prolongation du programme "L'Europe contre le SIDA" jusqu'au 31 décembre 95 qui sera étendu à d'autres catégories de personnes: notamment les enfants, les femmes en prison, les drogués et les femmes enceintes. Une nouvelle aide de 18 MECU pour l'année prochaine évitera l'interruption d'un effort chaque jour plus indispensable. □



© CCE

par Peter M. Schmidhuber,

membre de la
Commission européenne

La Commission renforce la lutte contre la fraude

A l'instar d'autres caisses publiques, le budget de l'Union européenne – plus de 70 milliards d'ECU en 1994 – risque de voir des fraudeurs s'enrichir injustement à ses dépens ou détourner des prélèvements qui devraient normalement être versés à l'Union.

A cet égard les méthodes des fraudeurs deviennent de plus en plus raffinées. Il s'agit, au moins dans les cas les plus graves, d'organisations agissant dans plusieurs pays. La lutte contre les fraudes commises aux dépens de l'Union européenne retient beaucoup l'attention du public. Les citoyens-contribuables européens veulent être sûrs que l'on met tout en oeuvre pour utiliser l'argent public à bon escient et pour découvrir et poursuivre les fraudes. C'est pourquoi la Commission a adopté une nouvelle stratégie globale pour renforcer la lutte contre la fraude. Cette stratégie poursuit une approche multisectorielle pour toutes les catégories de dépenses et recettes et elle prévoit l'emploi des technologies les plus modernes. De plus, on va s'engager dans des voies peu explorées jusqu'ici, mais très prometteuses.

Coopération avec les Etats membres

Le développement de la coopération avec les Etats membres a un rôle crucial. On ne peut pas combattre les fraudes qui lèsent l'Union européenne uniquement depuis Bruxelles; il vaut mieux impliquer les autorités des Etats membres, qui sont présentes sur place. Environ les trois quarts du budget de l'Union interviennent de façon décentralisée par l'intermédiaire des Etats membres; ce sont donc en premier lieu les autorités nationales qui doivent contrôler la bonne utilisation des fonds. Il faut développer le réseau d'information qui existe déjà entre les Etats membres et la Commission et rendre les informations transmissibles plus fiables et plus complètes. Toutes les informations pertinentes sont rassemblées dans une banque de données central (IRENE) qui permet de les exploiter systématiquement et de les relier à d'autres données - par exemple des statistiques relatives aux importations, aux exportations ou aux mouvements de bateaux.

Collecte systématique d'informations

Il faut collecter et exploiter les informations de façon

plus systématique. Aujourd'hui les succès de la lutte contre la fraude doivent trop au hasard.

Il faut concentrer les enquêtes sur place sur les secteurs à risques: dans ce but la Commission va perfectionner l'analyse des risques – notamment par des programmes affinés de traitement de données statistiques – et utiliser à plein les possibilités de la technologie moderne – notamment l'observation par satellite. Pour intensifier la circulation des informations, la Commission va établir une ligne téléphonique directe ("hot line") de sorte que les citoyens en mesure de fournir des indications sur des cas concrets de fraude puissent le faire plus facilement - et anonymement s'ils le souhaitent. Enfin on va pratiquement doubler le nombre des collaborateurs de la Commission chargés d'effectuer des enquêtes et des contrôles sur place.

Autre tâche importante: améliorer le cadre juridique de la lutte contre la fraude. Les lacunes dans le droit communautaire et le manque de cohérence entre les différentes dispositions nationales facilitent les fraudes, dans le trafic transfrontalier de marchandises précisément. Le traité de Maastricht offre là de nouvelles possibilités, que la Commission doit exploiter de manière conséquente. Ainsi on doit étendre à toutes les catégories de dépenses et de recettes les sanctions administratives prévues jusqu'ici uniquement dans le secteur agricole (imposition d'amendes, exclusion du bénéfice des primes et d'autres prestations de l'Union, etc.). En matière pénale, on vise à faire inclure dans tous les systèmes juridiques nationaux un délit unique de "fraude au détriment de la Communauté".

Cette nouvelle stratégie n'implique pas que la Commission soit restée inactive auparavant. Elle a enregistré au contraire - avec les Etats membres - une série de succès spectaculaires, surtout depuis qu'en 1987 elle a créé une unité centrale de lutte anti-fraude (UCLAF). A ce sujet, le rapport annuel sur la lutte anti-fraude - le cinquième actuellement - fournit des explications. Ce rapport présente les évolutions essentielles - par exemple l'amélioration des banques de données et des systèmes d'information - ainsi que les plus importants cas de fraude mis à jour en 1993.



F. Point

Meilleure protection des épargnants

A partir du 1er janvier 1995, les clients des banques de l'Union européenne pourront récupérer à coup sûr jusqu'à 20.000 ECU si leur banque devient insolvable pour cause de faillite ou autre. Le Conseil de l'Union a adopté le 16 mai 1994 une directive ("loi européenne") qui instaure un système européen de garantie des dépôts en banque. Dans quatre Etats membres - Espagne, Grèce, Luxembourg et Portugal - cette garantie se limitera à 15.000 ECU jusqu'à la fin de 1999. La nouvelle "loi" oblige toutes les banques de l'Union à adhérer à un système de garantie - en général national; dans le cas de succursales établies dans un autre Etat membre, le système du pays de la maison-mère garantira les dépôts. Ainsi la liberté de déposer de l'argent partout dans le grand marché s'accompagne d'une protection européenne. En outre les autorités nationales pourront maintenir des formules plus favorables que celle de la directive européenne. A noter: il s'agit de la première directive, dans le domaine du marché inté-

à faire l'objet de la procédure de conciliation Parlement européen - Conseil de l'Union mise en place par le traité de Maastricht. Cela a permis au Parlement d'améliorer la protection des épargnants prévue à l'origine par le Conseil. □

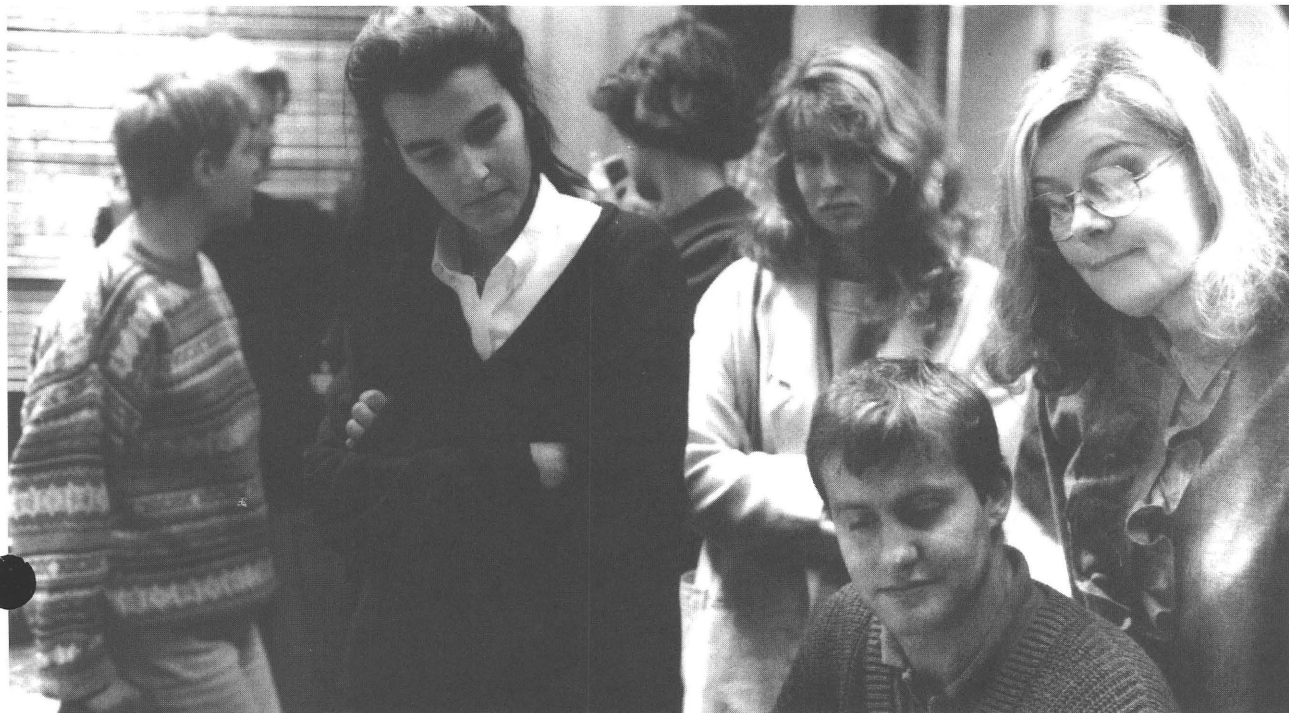
Le Fonds de cohésion enfin sur pied

Le Fonds de cohésion prévu par le traité de Maastricht pour aider les pays les moins riches de l'Union européenne peut désormais fonctionner normalement: le 16 mai 1994, le Conseil de l'Union a adopté le règlement nécessaire à sa création. Le Fonds dispose de 15,15 milliards d'ECU - aux prix de 1992 - pour la période 1993-1999. Sa raison d'être: aider le financement d'infrastructures de transport et de projets ayant trait à l'environnement dans les pays de l'Union ayant un produit national brut (PNB) inférieur à 90% de la moyenne communautaire. Le Fonds intéresse actuellement l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Depuis avril 1993, un "instrument intérimaire de cohésion" avait permis de fournir 1,56 milliard d'ECU aux quatre pays en cause en 1993. Mais la création du Fonds permet désormais de financer plus de grands projets conçus à long terme. D'autre part, les pays bénéficiaires ne peuvent recevoir de l'argent du Fonds que s'ils ont mis en place un programme de convergence économique visant à les rendre capables de remplir les "critères de convergence" prévus par le traité de Maastricht. A partir du 1er novembre 1995, la Commission européenne pourra suspendre les paiements du Fonds pour les pays ayant un déficit public excessif et n'ayant pas corrigé la situation dans un délai fixé par le Conseil de l'Union. □

Echanges européens en 1994/1995

Les programmes européens d'échanges et de coopération entre étudiants, enseignants et chercheurs rencontrent toujours autant de succès: les résultats de la sélection ERASMUS, LINGUA et COMETT pour 1994-95, annoncés les 6 et 10 mai 1994 par la Commission européenne, le prouvent. Durant l'année universitaire 1994-95, 116.010 étudiants - 8,9% de plus qu'en 1993-94 - profiteront de la possibilité offerte par ERASMUS de passer une période d'étude dans un autre pays européen. Près de 10.000 enseignants pourront donner des cours dans un autre pays que le leur. Grâce à l'action II du programme LINGUA, plus de 10.000 étudiants et 720 enseignants pourront parfaire leurs connaissances linguistiques dans un autre pays européen en 1994/95. Enfin le programme COMETT de coopération universités-entreprises permettra à 7.800 étudiants en technologies d'effectuer un stage dans une firme d'un autre pays européen. Le budget 1994 de COMETT permettra l'échange de 250 ingénieurs et chercheurs des universités et des entreprises, ainsi que 700 cours "européens" de formation en technologies. Au total, les demandes de soutien financier adressées à COMETT représentaient cinq fois le budget disponible... □

Programme Erasmus: succès croissant





Plus d'Europe dans les universités

A la rentrée 1994/95, les universités de l'Union européenne disposeront de 53 nouveaux postes d'enseignants consacrés à l'intégration européenne. Ces "chaires", créées avec l'aide de la Commission européenne dans le cadre de l'Action Jean Monnet, s'ajoutent à celles déjà mises en place depuis 1990; on compte un total de 190 "chaires Jean Monnet". Grâce aux décisions annoncées par la Commission le 28 avril 1994, les universités européennes pourront également offrir 93 nouveaux cours permanents et obligatoires sur l'Europe, ainsi que 85 unités d'enseignement ou "modules" européens. L'action Jean Monnet fournira aussi, en 1994/95, cinq aides à la recherche liées à des "chaires". Les matières intéressées vont du droit à l'histoire en passant par l'économie et les sciences politiques. En tout, près de 400 établissements d'enseignement supérieur auront pu profiter de l'Action Jean Monnet depuis son lancement. □

En bref

- **Les actions des grandes entreprises** cotées en bourse dans un pays de l'Union européenne pourront désormais être admises plus facilement dans une bourse d'un autre Etat membre, sans devoir publier un prospectus spécial. Le Conseil de l'Union a adopté le 16 mai 1994 une directive qui simplifie les formalités à cet égard. Cette "loi" facilitera la réalisation du projet EUROLIST de la Fédération des bourses européennes, qui vise à admettre des actions à la cote dans des bourses de six Etats membres en même temps. □

- **Dans l'Union européenne**, les camions et les cabines-tractrices vont pouvoir s'adapter à n'importe quelle remorque - et réciproquement - grâce à une directive adoptée le 16 mai 1994 par le Conseil de l'Union. Cette "loi" harmonise les exigences techniques auxquelles doivent satisfaire les dispositifs d'attelage mécanique des véhicules et des remorques. Elle devrait améliorer les conditions de compétitivité des transporteurs routiers européens. □

initiatives

Téléphone mobile européen pour tous?

8 millions de téléphones mobiles dans l'Union européenne fin 1993, dont 10% entièrement numériques, donc utilisables dans toute l'Europe occidentale, et encore 8 millions d'autres appareils de communications mobiles. On pourrait en compter 40 millions en l'an 2000, d'après les experts. Pour que cette évolution prenne le plus vite possible la dimension du grand marché, la Commission européenne a élaboré un Livre vert, publié le 27 avril 1994, "sur une approche commune dans le domaine des communications mobiles et personnelles." (voir "Publications" p. 15). Etant donné d'une part les perspectives très prometteuses de ce secteur et d'autre part le fait que les Européens se trouvent très bien placés au niveau mondial dans ce domaine, la Commission estime nécessaire d'ouvrir le marché européen. Elle suggère e.a. d'abolir les droits spéciaux réservés à certaines entreprises, de supprimer les obstacles à la libre vente de services de communications mobiles et de faciliter la fourniture de ces services à l'échelle européenne. Le Livre vert a pour but de lancer une vaste consultation de tous les milieux intéressés, qui inclura durant l'été des réunions organisées par la Commission; celle-ci établira ensuite un rapport à l'automne. □

Transports: 6 critères et 33 projets

L'Union européenne pourrait stimuler 33 grands projets d'infrastructures de transports, selon une liste publiée le 28 avril 1994 par la Commission européenne. A partir d'une liste contenue dans le Livre blanc, un groupe de représentants des plus hauts responsables des Douze, présidé par Henning Christophersen, commissaire européen aux affaires économiques, a défini six critères de sélection et des priorités. Il reste à assurer le financement. Les projets doivent avoir une dimension exceptionnelle, un intérêt européen, un impact économique positif, impliquer des investissements privés, aller dans le sens des objectifs de l'Union - comme la réduction des disparités régionales, et enfin être mûrs. Ainsi 10 projets ont démarré ou devraient le faire dans les deux ans, dont plusieurs lignes de TGV: Paris-Bruxelles-Londres-Cologne-Amsterdam, Allemagne-Autriche-Italie, Madrid-Perpignan, Lyon-Turin, Berlin-Munich et Paris-Strasbourg-Luxembourg-Mannheim. Dix autres projets peuvent être "accélérés" pour que les travaux débutent dans deux ans, notamment un réseau européen de transport combiné, des autoroutes, des aéroports et des lignes de TGV. Enfin treize projets demandent encore réflexion: parmi eux une liaison fixe Allemagne-Danemark, la construction de canaux, un train à lévitation magnétique en Allemagne et d'autres lignes de TGV. □



Al-Invest pour l'Amérique latine

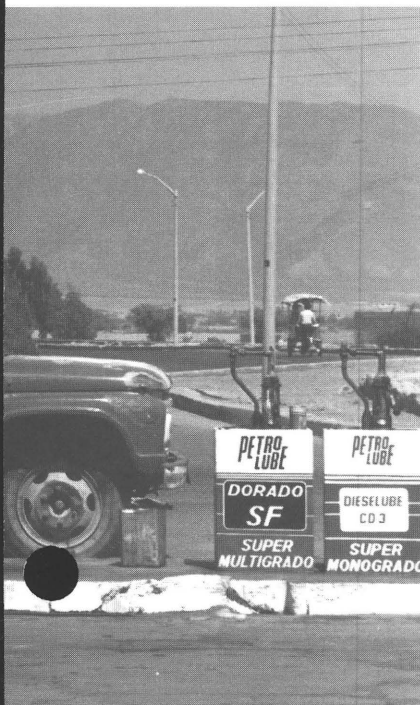
Le programme communautaire Al-Invest a pour objectif de favoriser la coopération industrielle et la promotion des investissements entre l'Europe et l'Amérique latine. Ce programme, qui couvre la période 1994-1995, favorisera l'établissement de liens entre les réseaux de coopération européens et latino-américains et développera un réseau de vingt "Eurocentres de coopération entre entreprises" (ECE).

Ceux-ci aideront les entreprises à améliorer la qualité de la coopération industrielle et des projets d'investissement. Al-Invest étendra les réseaux BRE (Bureau de Rapprochement des Entreprises) et BC-NET (Réseau de coopération des entreprises) à toute l'Amérique latine.

Afin d'améliorer l'information et la communication sur les marchés de sous-traitance, dix foires spécialisées – avec plus de 700 entreprises – seront organisées sur les deux continents. En outre, une quarantaine de réunions entre entrepreneurs de secteurs spécifiques auront lieu.

Renseignements: Secrétariat Al-Invest - avenue Louise 486 - Bte 5 - B-1050 Bruxelles - tél. 02/644 30 11 - fax 02/646 32 56. □

© Henk Beereboom



Un Europartenariat à Bilbao en novembre

Europartenariat est un programme de la Commission européenne qui vise à faire coopérer des PME de régions à problèmes avec des entreprises d'autres régions européennes. La prochaine manifestation Europartenariat aura lieu à Bilbao (Pays Basque espagnol) les 21 et 22 novembre 1994. "Europartenariat Cornisa Atlantica" regroupera sept régions espagnoles: le Pays Basque, la Navarre, la Rioja, l'Aragon, la Cantabrique, les Asturies et la Galice. Europartenariat permettra à 514 PME de ces sept régions sélectionnées par les autorités locales de profiter d'une occasion unique: entrer en contact direct avec des chefs d'entreprise des autres pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, d'Europe centrale et orientale, du Bassin méditerranéen et d'Amérique latine. On attend environ 1.500 visiteurs à Bilbao. Les offres et demandes de coopération de ces entreprises espagnoles dans le domaine commercial, industriel, technique ou financier seront publiées dans un catalogue qui sera largement diffusé cet été dans toute l'Europe et en Amérique latine. Pour tous renseignements: Europartenariat Cornisa Atlantica - Diputacion Foral de Bizkaia - M. Garmendia - Gran Via 25 - E-48009 Bilbao (Espagne) - tél. (00) 34-4/41.53.200 - fax (00) 34.4/41.54.875.

En 1995, un Europartenariat Rhénanie du Nord-Westphalie se déroulera les 20 et 21 mars à Dortmund (Allemagne). □

Les petites entreprises créent les emplois

Entre 1988 et 1993, les petites et les micro-entreprises (0-99 salariés) ont créé 3 millions d'emplois, dont un tiers dans des entreprises nouvelles, surtout dans la distribution et les services; elles emploient désormais quelque 53 millions de personnes. En revanche, sous l'effet de la récession, les entreprises moyennes (100-499 salariés) et les grandes entreprises (500 salariés et plus) ont perdu plus d'emplois qu'elles n'en ont créés depuis 1988. L'emploi indépendant a gagné du terrain dans pratiquement tous les Etats membres. Dans l'Union européenne, le nombre des indépendants - environ 17 millions - s'est accru de 2,5% par an. Un nouvel indépendant sur huit était chômeur auparavant alors que 60% étaient salariés.

Tels sont les principaux enseignements du deuxième rapport annuel de l'"Observatoire européen pour la PME", qui a été publié à la mi-mai. Ce rapport, demandé par la Commission européenne, a été élaboré, en toute indépendance, par les douze instituts de recherche du réseau européen pour la recherche sur les PME. Il contient de nombreux chiffres et fournit un premier aperçu des retombées de l'achèvement du grand marché sur les PME.

En 1990, le secteur privé de la Communauté - agriculture et pêche exclues - comptait quelque 15,8 millions d'entreprises dont plus de 99,9% étaient des PME (0-499 salariés). Dans ce total, on recense environ 14,7 millions de micro-entreprises (0-9 salariés) dont environ 7 millions sans aucun salarié, 970.000 petites entreprises, 70.000 entreprises moyennes et seulement quelque 13.000 grandes entreprises. Les PME fournissent quelque 68 millions d'emplois, représentant ainsi une part croissante (environ 72%) de l'emploi total du secteur privé - industrie plus services - en Europe. D'après le rapport, l'achèvement du marché intérieur est considéré comme un facteur positif pour les PME quant à la demande, à la disponibilité des ressources et aux perspectives de développement. Cependant, les différences entre les Douze dans les législations et les normes techniques ainsi que les difficultés d'accès à l'information peuvent encore constituer des entraves majeures à l'internationalisation des activités des PME. Dans le grand marché, celles-ci voient plus souvent le renforcement de la concurrence que l'augmentation des exportations. Toutefois, l'élimination des contraintes administratives, l'accès à l'innovation et à la diffusion des technologies, la disponibilité accrue de capitaux à risque et l'amélioration des possibilités d'investissement bénéficieront proportionnellement plus aux PME qu'aux autres entreprises.

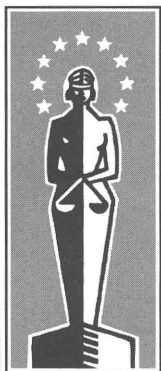
Le rapport souligne par ailleurs que les petites entreprises s'attachent nettement moins à la formation et au recyclage de leurs salariés que les grandes. Ce retard dans la formation peut avoir de lourdes conséquences pour les PME. L'Observatoire européen pour la PME invite donc la Commission européenne à mettre sur pied une "plate-forme européenne pour la formation professionnelle" qui répondrait aux besoins des PME et permettrait de connaître les "meilleures pratiques" appliquées dans les Etats membres pour encourager la création d'emplois par les PME. □



Etienne Scholasse © Isopress

Les déboires des travailleurs frontaliers

Le droit communautaire garantit aux travailleurs frontaliers le droit à la sécurité sociale essentiellement par le biais des règles de rattachement, c'est-à-dire en déterminant la législation nationale qui est d'application. L'absence d'harmonisation des législations entre les Etats membres réserve parfois de bien désagréables surprises...



F. Point

EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures (sauf en août)

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT
rue Archimède 73
1040 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

Le travailleur frontalier est un travailleur qui exerce une activité professionnelle dans un Etat membre et qui a sa résidence sur le territoire d'un autre Etat membre où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.

En vertu des conventions régissant la double imposition que la Belgique a conclues avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la France, les ressortissants belges exerçant une activité dans une zone frontalière de ces pays sont assujettis à l'impôt sur le revenu en Belgique. Toutefois, en application du règlement n° 1408/71 du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de l'Union, le travailleur frontalier est assujetti, en matière de sécurité sociale, dans le pays où il est occupé.

Les prestations en nature telles que les soins médicaux et dentaires, les médicaments ou les hospitalisations sont servies dans le pays de résidence pour le compte de l'institution du pays où la profession est exercée, et conformément à la législation appliquée par ce dernier. Celui-ci est qualifié d'"Etat membre compétent". Cette règle vaut également pour

les membres de la famille du travailleur frontalier domiciliés dans un autre Etat membre que l'Etat compétent pour autant qu'ils n'aient pas droit à ces prestations en vertu de la législation du pays de résidence.

Or, pour ces prestations, les conditions d'intervention varient d'un pays à l'autre et les tentatives des travailleurs frontaliers de hausser les conditions moins attrayantes de l'Etat membre compétent au niveau de celles, plus avantageuses, du pays de leur domicile ne se déroulent pas toujours sans problèmes.

Les travailleurs frontaliers aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le salarié dont la rémunération annuelle excède un montant donné est exclu du régime de l'assurance-maladie obligatoire, régi par la loi néerlandaise sur les caisses de maladie. Il tombe alors sous le coup des dispositions de la loi générale sur les frais de maladie exceptionnels (AWBZ), qui offre une assurance ne couvrant que les risques graves, notamment ceux qui sont la conséquence d'un séjour en institution ou de soins et de traitements de longue durée pour des maladies ou des handicaps physiques ou mentaux.

En outre, le salarié ne peut bénéficier des prestations régies par l'AWBZ que sur le territoire néerlandais. Une protection très limitée, somme toute, mais qui possède néanmoins un caractère social et qui est payée par l'employeur.

Or, selon le règlement n° 1408/71, un travailleur frontalier belge est assujetti au régime néerlandais d'assurance obligatoire pour les soins de santé. Cela signifie, par conséquent, qu'il ne peut prétendre à des soins médicaux en Belgique à charge de l'assurance-maladie néerlandaise. Par ailleurs, sa protection est moindre que celle de ses collègues qui travaillent en Belgique et qui bénéficient de l'assurance-maladie obligatoire belge.

De nombreux travailleurs frontaliers ont tenté de hausser au niveau de protection belge la seule protection que leur accordait la législation néerlandaise en s'affiliant à une caisse belge d'assurance-maladie en qualité de « personne non protégée » et en déclarant les cotisations qui s'y rapportent dans leur déclaration de revenus soumise, pour sa part, à la législation fiscale belge.

La Cour de Cassation a rendu ces tentatives caduques: le travailleur frontalier résidant en Belgique qui a droit à l'AWBZ néerlandaise ne peut s'en prévaloir en Belgique et doit recourir à une assurance privée. Les frontières d'Etats membres sont encore loin d'être purement symboliques...

Jan Van hoof

au jour le jour

MAI 1994

Après sept ans de travaux, le tunnel sous la Manche est inauguré par la reine d'Angleterre et le président français, en présence du Premier ministre belge Jean-Luc Dehaene.

9 MAI 1994

Réunis à Luxembourg, le conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), organisation chargée de la politique européenne commune de défense, et les ministres des affaires étrangères et de la défense de Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République tchèque se mettent d'accord sur un "statut d'association" qui fait de ces 9 pays des "partenaires associés" de l'UEO.

30 MAI 1994

La tension entre l'Albanie et sa minorité grecque conduit la Grèce à demander l'arbitrage de l'Union européenne. Selon M. Papoulias, ministre grec des affaires étrangères, la situation de la minorité grecque est "pire que sous le régime communiste".

6 JUIN 1994

En Normandie, célébration du 50e anniversaire du débarquement allié et du début de la libération de l'Europe de l'Allemagne nazie.

Réunis à Luxembourg le même jour, les ministres de l'Economie et des Finances des Douze renvoient à leur conseil de décembre le financement de leur programme de grands travaux. Ils ont retenu 11 projets de réseaux de transports

européens, pour 32 milliards d'ECU, alors que la Commission avait initialement proposé 26 projets, pour un investissement de 220 milliards d'ECU d'ici 1999.

DU 9 AU 12 JUIN 1994

269 millions d'électeurs, provenant des Douze Etats membres, sont invités à se rendre aux urnes afin de renouveler la composition du Parlement européen, qui compte désormais 567 membres, dont 25 Belges (voir p.7).

12 JUIN 1994

Les Autrichiens se prononcent à 66% pour l'adhésion de leur pays à l'Union européenne.

Le même jour, par référendum, 57% des Suisses rejettent l'idée que leur pays fournisse des Casques Bleus à

l'Organisation des Nations unies pour des opérations de maintien de la paix.

20 JUIN 1994

Réunis à Luxembourg, les ministres de l'Intérieur et de la Justice des Douze s'engagent à limiter avec beaucoup de rigueur l'entrée des travailleurs immigrés dans l'Union européenne.

24 ET 25 JUIN 1994

Les chefs d'Etat et de gouvernement des 12 Etats membres se retrouvent à Corfou (Grèce) pour le Conseil européen semestriel.

1^{ER} JUILLET 1994

L'Allemagne succède à la Grèce, et pour six mois, à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. □

publications

■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

- L'Uruguay Round, un accord global au bénéfice de l'économie mondiale, Commission européenne, 31 p.
- L'Union européenne, collection L'Europe en mouvement, 50 p.

- Politique audiovisuelle de l'Union européenne: options stratégiques pour le renforcement de l'industrie des programmes, Livre vert, 51 p.

- Information, communication transparence: recueil de documents approuvés par la Commission en 1993 et 1994 sur la politique d'information et la transparence du processus de décision, 96 p.

- Programme MEDIA: mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle. Commission européenne, Direction générale information, communication, culture, audiovisuel, 48 p.

- Des chiffres pour se connaître: portrait statistique de l'Union européenne, 29 p. (format de poche).

■ en vente

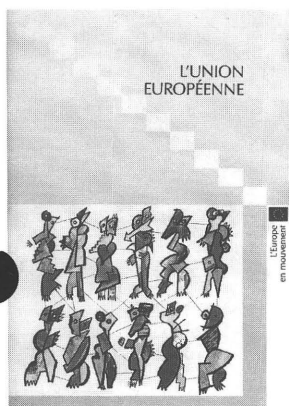
- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles
- Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles.

- Livre vert sur une approche commune dans le domaine des communications mobiles et personnelles au sein de l'Union européenne, 237 p., 3859 FB.

- Language Industries Atlas, IOS Press, edited by P. Hearn and D. Button, 406 pages, 3625 FB.

- Accès à l'Union européenne, Euroconfidentiel, mars 1994, 4e édition, 567 p., 2500 FB. Passe en revue les dernières évolutions économiques et législatives dans les plus importants secteurs industriels et commerciaux.

- Guide pratique des lobbyistes européens, European Study Service, mai 1994, 1ere édition (format de poche), 2900 FB, avec un avant-propos de Martin Bangemann, vice-président de la Commission européenne.



EURINFO ne paraît pas en août.

Le prochain numéro paraîtra
donc en septembre.

BONNES VACANCES !

Le 10 mai 1994, le Bureau en Belgique de la Commission européenne, en collaboration avec la Maison de l'Europe, a accueilli le vicomte **Etienne Davignon**, ancien commissaire européen, dans le cadre d'un **lunch-débat** consacré au **Livre blanc** de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.



Le 9 juin 1994, dans le cadre d'un autre **lunch-débat** consacré à la **Convention de Schengen** et à la libre circulation des personnes, le Bureau en Belgique et la Maison de l'Europe ont accueilli M. **Luc Rifflet** (2^{ème} à partir de la g.), chef de cabinet adjoint de M. **Robert Urbain**, ministre du Commerce extérieur et des Affaires européennes, et M. **Lieven Lenaerts** (à droite), secrétaire général adjoint de l'Union économique du Benelux.



Robert Schuman

Ce qui caractérise l'Etat démocratique, ce sont les objectifs qu'il se propose et les moyens par lesquels il cherche à les atteindre. Il est au service du peuple et il agit en accord avec lui.

EURINFO est édité
par le Bureau en Belgique
de la Commission
européenne
73 rue Archimède
1040 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44

ILS ONT DIT OU ÉCRIT

On aurait évité bien des divisions et des erreurs d'analyse s'il avait existé, au moment de la désintégration de la Yougoslavie, un centre d'analyse et de prévision européen qui aurait pu ajuster les positions des différents pays membres de la Communauté et, en particulier, les différences d'analyse entre la France et l'Allemagne. La France se trompant en pensant que l'unité de la Yougoslavie pouvait être préservée, l'Allemagne égarant l'Europe dans une politique de reconnaissance unilatérale sans protection des républiques de l'ex-Yougoslavie.

Dominique Moïsi,
directeur adjoint de l'Institut
français des relations internationales,
dans "Libération"
du 2 juin 1994

Lorsque, au sortir d'une réunion du Conseil des ministres, le ministre belge, français ou allemand explique à "ses" journalistes nationaux ce qu'il a gagné pour la Belgique, la France ou l'Allemagne contre "Bruxelles", l'image qui en ressort pour le citoyen devient purement nationale. Comment voulez-vous avoir une opinion publique européenne dans ces conditions-là?

Paul Collowald,
directeur général honoraire
de l'information et des relations
publiques du Parlement européen,
dans "La Cité" du 2 juin 1994

Si nous nous fermons aux problèmes des pays pauvres, alors ces problèmes arriveront chez nous et, à la longue, saperont notre propre société. Personne ne peut arrêter les flots de la misère, nous pouvons tout au plus les maintenir dans des limites. Et cela n'est possible que si nous commençons à parler. Non pas à partir de nos sacro-saints préjugés culturels, mais par le biais de négociations sur pied d'égalité. Tant que nous continuons d'imposer notre propre système de valeurs comme base irréfutable de négociations, on n'arrivera à rien. Les conflits ne feront que s'amplifier.

Rik Pinxten,
anthropologue,
dans "De Standaard Magazine",
3 juin 1994.

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1994
CC-AH-94-006-FR-C

Layout et mise en page: Kaligram